



Débat sur le registre des armes à feu :
**André Arthur refuse de rencontrer le groupe
des étudiants et des diplômés de Polytechnique**

Québec, le mercredi 2 juin 2010 — Le **député indépendant André Arthur** refuse de rencontrer le groupe des étudiants et des diplômés de l'École Polytechnique qui militent depuis vingt ans pour le contrôle des armes. Le groupe souhaitait lui parler de sa position concernant le **projet de loi C-391**, qui vise l'abolition du registre fédéral des armes d'épaule et en faveur duquel **monsieur Arthur** a voté lors de sa deuxième lecture à la Chambre des communes en novembre 2009. Le vote final (troisième lecture) pourrait avoir lieu dès la mi-juin.

Depuis plus de cinq semaines, le groupe a adressé de nombreuses demandes au bureau d'Ottawa de **monsieur Arthur** de même qu'à son bureau de comté (Portneuf—Jacques-Cartier²) — sans réponse —, jusqu'à ce que son bureau de comté concède, la semaine dernière, que le député refuse de rencontrer le groupe, soulignant que son idée était faite sur la question.

Or, selon le groupe de Poly, de nombreux développements ont vu le jour depuis novembre dernier, dont la suppression par le gouvernement conservateur du rapport de la GRC³ qui fait état de l'usage du registre par la police, de même que de son efficacité en termes de protection de la sécurité publique, sans oublier la multitude de témoignages d'experts en prévention du crime, du suicide et de la violence conjugale⁴ devant le **Comité permanent de la sécurité publique et nationale**⁵ pendant tout le mois de mai.

Benoît Laganière, diplômé de Polytechnique (1991), présent lors du massacre du 6 décembre 1989 et résidant de la circonscription Portneuf-Jacques-Cartier de Donnacona, fait partie de ceux qui souhaitaient rencontrer le

¹ Image: Collectif réalisé par **Claudette Poirier**

² <http://webinfo.parl.gc.ca/MembersOfParliament/ProfileConstituency.aspx?Key=379&Language=F>

³ GRC « Rapport du commissaire aux armes à feu pour 2008 » <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/rep-rap/2008-comm-rpt/2008-fra.pdf>

⁴ **Coalition pour le contrôle des armes**, liste des témoins contre et en faveur de C-391

<http://www.guncontrol.ca/francais/F/temoinscomite.pdf>

⁵ **ParlVu** : Visionnement des réunions du **Comité permanent de la sécurité publique et nationale** sur le projet de loi C-391 : débutant le 4 mai 2010 : <http://parlvu.parl.gc.ca/ParlVu/MonthView.aspx>

député⁶. « Je suis non seulement citoyen canadien et électeur dans son comté, mais je connais très bien les armes à feu, tant au niveau de leur usage légitime qu'au niveau des dommages qu'elles peuvent causer. Il m'est très difficile de comprendre pourquoi mon propre député refuserait de me rencontrer sur une question qui a autant d'impacts sur la société », déplore-t-il. **Monsieur Laganière** a raconté ses expériences avec les armes à feu ainsi que ses réflexions sur le contrôle des armes dans un mémoire déposé récemment auprès du **Comité permanent de la sécurité publique et nationale**, qui poursuit son étude du **projet de loi C-391**.

(Voir son mémoire au : http://polysesouvient.ca/Documents/MEMO_10_05_00_MemoireC391_BenoitLaganiere.pdf ;

Celui du groupe est disponible au : http://www.polysesouvient.ca/Documents/MEMO_10_05_06_POLY_Temoignages.pdf)

Outre **monsieur Laganière**, les personnes s'apprêtant à rencontrer monsieur Arthur pour lui présenter le bien-fondé du registre incluent **Alain Perreault**, président de l'Association des étudiants de Polytechnique à l'époque (1989-1990), **Nathalie Provost**, qui a été blessée lors du massacre, et **Heidi Rathjen**, présidente du Comité des étudiants de Polytechnique pour le contrôle des armes (1990) et militante de longue date pour le contrôle des armes. **Suzanne Laplante-Edward**, la mère d'**Anne-Marie Edward**, une des victimes du 6 décembre 1989, était également prête se joindre au groupe pour participer une telle réunion.

« Nous étions tous prêts à nous déplacer à Donnacona, compte tenu de l'importance du dossier et du fait que le vote sera extrêmement serré. Le vote de monsieur Arthur risque bel et bien d'être décisif. Tout ce que nous avons demandé, c'est d'être écoutés! », affirme **Heidi Rathjen**.

Elle continue : « Monsieur Arthur se trouve dans une position unique à Ottawa quant à la controverse entourant le registre des armes à feu. Pendant que les conservateurs font front commun pour plaire au lobby des armes en cachant des informations critiques et en discréditant les témoins favorables au registre, pendant le Parti libéral et le Bloc québécois imposent un vote de parti à tous leurs députés (heureusement) pour rejeter le projet de loi, et pendant que le Nouveau Parti démocratique se couvre de ridicule en continuant à professer qu'il s'agit d'un projet de loi privé et donc qu'un vote libre s'impose (afin de camoufler ses querelles internes), monsieur Arthur est libre de toute ces pressions politiques. Il peut aisément voter selon les faits, selon l'avis des experts et selon l'intérêt public. Or, il semble qu'il s'enlignera malgré tout avec l'idéologie des conservateurs et du lobby pro-arme. »

Nathalie Provost ajoute : « Nous aurions aimé lui rappeler que l'arme utilisée à Polytechnique, pour tuer quatorze jeunes femmes et blesser treize autres personnes en moins de 23 minutes, était une arme d'épaule, soit précisément le type d'arme qui sera désenregistré sous le projet de loi C-391. Nous lui aurions parlé de l'ensemble des organisations policières, de santé publique, de prévention du suicide et de prévention de la violence conjugale qui ont témoigné unanimement en faveur du registre lors des audiences récentes devant le comité parlementaire. »

⁶ À titre d'information, monsieur Laganière avait déjà rencontré monsieur Arthur à titre personnel il y a plus d'un an sur un autre projet de loi (C-301). Depuis, le gouvernement a introduit S-5 au Sénat, et par après le projet de loi d'initiative privée a été déposé en mai 2009. En novembre 2009, il y a eu le vote en deuxième lecture sur C-391, suivi des audiences devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes en mai 2010. C'est en avril 2010 que la demande du groupe de Poly a été acheminée à monsieur Arthur.

« Nous espérons maintenant rejoindre monsieur Arthur par le biais des médias, notamment ceux de sa circonscription. Si les électeurs de son comté savaient que leur représentant fédéral refuse de parler aux témoins et aux victimes des armes à feu, qu'il trouve plus important d'éliminer les petits inconvénients pour les propriétaires d'armes, et qu'il votera en faveur d'un projet de loi qui nuira à la sécurité de nos communautés, je crois qu'ils seraient scandalisés », conclut **madame Provost**.

Les représentants du groupe de Poly incluent : Alain Perreault, président de **l'Association des étudiants de Polytechnique 1989-1990**; Marc Alexandre Laroche, président sortant de **l'Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique 2009-2010**, qui représente aussi **l'Association des étudiants de Polytechnique**; Gilles Gervais, président de **l'Association des diplômés de Polytechnique**; François Boucher, président de la **114^e promotion de Polytechnique**, soit les étudiants qui ont gradué en 1990; Nathalie Provost, **survivante de la tuerie et médaillée de la Bravoure**; Heidi Rathjen, **responsable du Comité des étudiants de Poly pour le contrôle des armes**; Christian Scott, président de **l'Association des étudiants aux cycles supérieurs de Polytechnique 1987-1988**; et plusieurs autres étudiants et diplômés de Poly solidaires avec cette démarche.

- 30 -

Entrevues : Benoît Laganière : 418-876-3446
Heidi Rathjen : 514-816-7818
Nathalie Provost : (faire la demande par le biais d'Heidi Rathjen)